



ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

CROCIS
L'ÉCONOMIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Un centre d'observation de

CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE PROSPECTIVE

En partenariat avec **Insee**^{fr}
Mesurer pour comprendre

Une forte amélioration de la pérennité à 5 ans des entreprises, malgré la crise de la Covid-19

Parmi les entreprises (hors micro-entrepreneurs) créées au premier semestre 2018 en Île-de-France, 67 % sont toujours actives cinq ans après leur création. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé au niveau national (69 %), mais sensiblement supérieur à celui des entreprises franciliennes créées en 2014 (59 %).

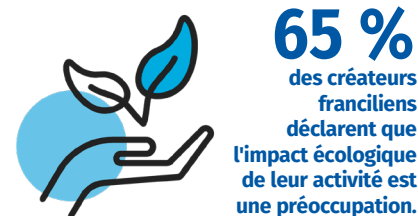
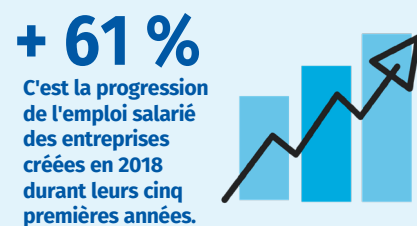
La crise sanitaire a eu des répercussions sur les entreprises créées en 2018, en particulier dans les secteurs de la santé humaine et action sociale et des arts, spectacles et activités récréatives. Pour les sociétés de ces secteurs, la pérennité est moindre que pour celles créées en 2014. Néanmoins, l'emploi salarié de l'ensemble des entreprises créées en 2018 a progressé de 61 % entre 2018 et 2023. Enfin, les deux tiers des créateurs se déclarent sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise et la moitié trient leurs déchets.

DEUX TIERS DES ENTREPRISES TOUJOURS EN ACTIVITÉ CINQ ANS APRÈS LEUR CRÉATION

En 2018, 89 000 entreprises (définition) ont été créées en Île-de-France dans le secteur marchand non agricole, hors celles sous le régime de micro-entrepreneur, non pris en compte dans cette étude. Parmi les entreprises créées au premier semestre 2018, deux tiers étaient toujours actives en 2023. Le taux de pérennité (définition) est

plus élevé pour les sociétés (67,5 %) que pour les entreprises individuelles (définition) (64,7 %), les premières représentant plus des trois quarts des créations d'entreprises (hors micro-entrepreneurs).

n°271 - avril 2026



La pérennité en Île-de-France est légèrement inférieure à celle observée pour les entreprises françaises (67 % contre 69 %). L'écart entre l'Île-de-France et la France s'est progressivement inversé entre 2018 et 2023. Si les entreprises franciliennes créées en 2018 présentaient, un an après leur création, une pérennité supérieure de 1,1 point à la moyenne nationale, cet avantage s'est érodé dès la deuxième année pour s'inverser, se creuser et finalement atteindre - 1,9 point à cinq ans. Cette détérioration relative concerne uniquement les sociétés,

avec un écart qui atteint 3 points au bout de cinq ans. Elle reflète les difficultés accrues rencontrées par les entreprises franciliennes face aux répercussions économiques post crise sanitaire, là où d'autres régions ont mieux résisté. Certains secteurs comme le tourisme ou le commerce ont ainsi été particulièrement touchés par cette crise en Île-de-France. En revanche, les entreprises individuelles franciliennes ont montré une résilience légèrement supérieure au niveau national année après année.

LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES FRANCILIENNES VARIE CONSIDÉRABLEMENT SELON LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ

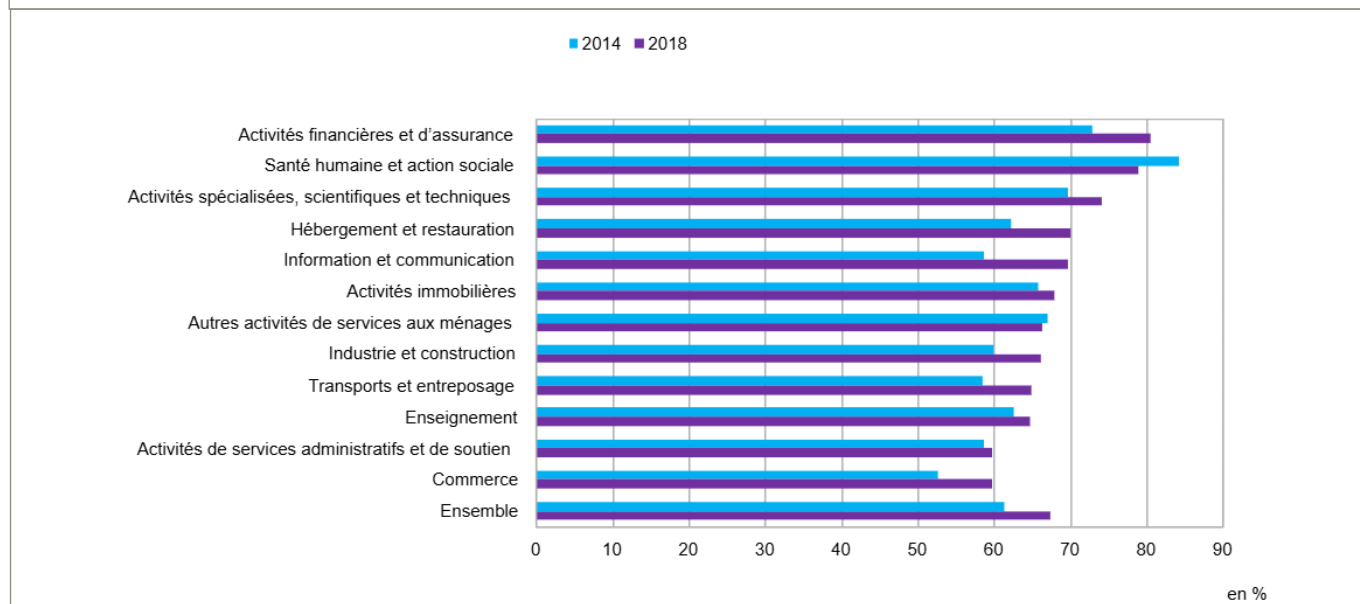
Parmi les sociétés créées en 2018, ce sont les activités financières et d'assurance qui affichent la plus forte pérennité à cinq ans (81 %), suivies de près par le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (79 %). En revanche, les activités de services administratifs et de soutien et le commerce ont les taux les plus faibles (60 %).

Les sociétés créées en 2018 affichent une amélioration moyenne de 6 points de leur taux de pérennité à cinq ans par rapport à celles créées en 2014. Cette hausse concerne la quasi-totalité des secteurs, à deux exceptions près : la santé humaine et action sociale (- 5 points) et les autres activités de services aux ménages (- 0,7 point). L'information et communication se distingue comme le secteur où le taux de pérennité augmente le plus sensiblement (+ 11 points).

À l'instar des sociétés, la pérennité augmente sensiblement entre les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs créées en 2014 et celles créées en 2018 (+ 13 points). Trois secteurs font exception : l'information et communication (- 7 points), l'industrie et la construction (- 17 points) et l'enseignement (- 17 points).

Le taux de pérennité des entreprises individuelles à cinq ans est le plus élevé dans le secteur des transports et entreposage (73 %), qui inclut les activités de livraison, en forte croissance depuis une quinzaine d'années et qui ont le plus bénéficié des périodes de confinement liées à la crise sanitaire. En revanche, la pérennité à cinq ans est au plus bas dans le secteur de l'information et communication (29 %) (figure 1.1 et 1.2).

FIGURE 1.1 - TAUX DE PÉRENNITÉ À 5 ANS DES SOCIÉTÉS CRÉÉES EN 2014 ET EN 2018 EN ÎLE-DE-FRANCE SELON L'ACTIVITÉ

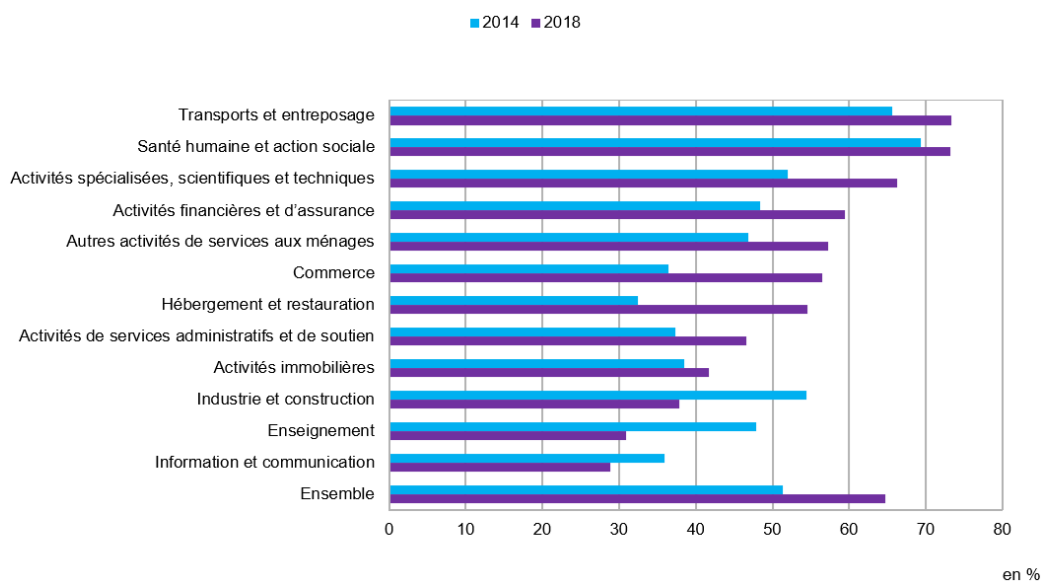


Lecture : 66,1 % des sociétés franciliennes créées en 2018 dans le secteur de l'industrie et construction sont encore actives cinq ans après leur création. Ce taux est de 60,0 % pour celles créées en 2014 dans le même secteur.

Champ : sociétés créées au premier semestre de l'année de référence en Île-de-France, exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquêtes Sine 2014 (interrogations 2014, 2017 et 2019) et 2018 (interrogations 2018, 2021 et 2023).

FIGURE 1.2 - TAUX DE PÉRENNITÉ À 5 ANS DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES HORS MICRO-ENTREPRENEURS CRÉÉES EN 2014 ET EN 2018 EN ÎLE-DE-FRANCE SELON L'ACTIVITÉ



Lecture : 37,8 % des entreprises individuelles franciliennes, hors micro-entrepreneurs, créées en 2018 dans le secteur de l'industrie et construction sont encore actives cinq ans après leur création. Ce taux est de 54,4 % pour celles créées en 2014 dans le même secteur.

Champ : entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs) créées au premier semestre de l'année de référence en Île-de-France, exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquêtes Sine 2014 (interrogations 2014, 2017 et 2019) et 2018 (interrogations 2018, 2021 et 2023).

DE JEUNES ENTREPRISES TOUCHÉES DE PLEIN FOUET PAR UNE CRISE INÉDITE

De manière générale, la pérennité à cinq ans des nouvelles entreprises a augmenté de huit points entre celles créées au premier semestre 2014 (59 %) et celles créées au premier semestre 2018 (67 %). L'écart entre les deux cohortes apparaît dès la première année suivant la création (+ 2,5 points) et s'accroît par la suite.

Cette hausse s'explique en partie par la réforme du régime des micro-entrepreneurs entrée en vigueur le 1er janvier 2018, qui a élargi les conditions d'accès à ce statut. Elle a ainsi attiré des entrepreneurs qui, à projet identique, auraient opté en 2014 pour le statut d'entreprise individuelle « classique » en l'absence de réforme.

Or, les micro-entrepreneurs, dont le taux de pérennité est nettement plus faible (Encadré), sont exclues du champ de cette étude : ainsi, parmi les entreprises créées en 2018, une part plus importante des moins pérennes se trouve hors champ, ce qui accroît mécaniquement le taux de pérennité des entreprises individuelles observées.

Par ailleurs, certaines des entreprises créées en 2018 ont traversé la crise sanitaire en bénéficiant de mesures de soutien mises en place en 2020 et 2021. Ces mesures ont permis de limiter les défaillances et de maintenir en activité des entreprises qui auraient probablement cessé leur activité en période « normale ». Fin 2021, parmi les entreprises employeuses franciliennes encore actives dont l'activité a baissé pendant la crise, celles ayant bénéficié de l'allocation d'activité partielle (ou chômage partiel) affichent un taux de pérennité plus élevé que celles n'ayant bénéficié d'aucune aide (92 % contre 87 %). En revanche, la pérennité des entreprises ayant recouru aux autres aides destinées aux entreprises touchées par la crise sanitaire (comme les fonds de solidarité pour les indépendants ou le prêt garanti par l'État) n'augmente pas de manière significative.

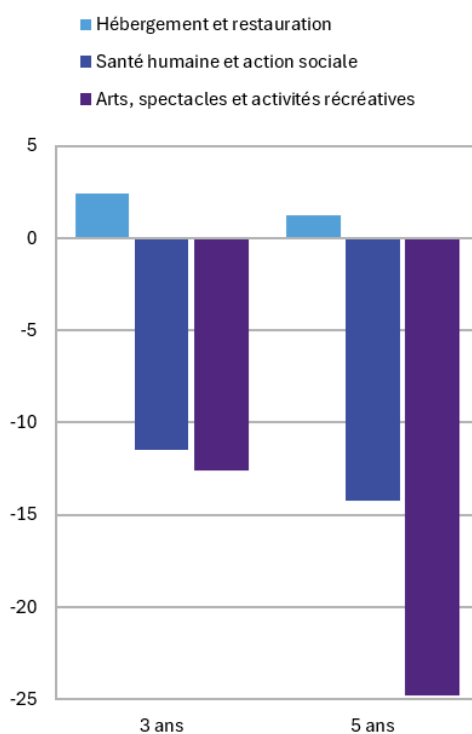
Bien que fortement touché par la crise sanitaire, le secteur de l'hébergement-restauration affiche une résilience des sociétés nouvellement créées en 2018 en forte augmentation par rapport à 2014 : la pérennité progresse de 8 points, passant de 62 % à 70 %. Ces entreprises créées en 2018 affichent une pérennité proche de celle qu'on aurait pu anticiper si leur trajectoire avait suivi celle observée entre 2014 et 2018 dans les autres secteurs d'activité (figure 2). Cela contraste d'ailleurs avec les résultats obtenus au niveau national. L'exception francilienne peut s'expliquer par un développement plus important, au cours des dernières années, de la vente à emporter et de la livraison à domicile, et par le succès des nouveaux concepts de restauration.

En revanche, dans les arts, spectacles et activités récréatives, qui représentent plus de la moitié des créations de sociétés du secteur « autres services aux ménages » et dans la santé humaine et action sociale, la pérennité s'est fortement détériorée entre les deux cohortes. Les taux chutent, passant respectivement de 75 % à 59 % et de 84 % à 79 %. Les taux de pérennité sont ainsi sensiblement inférieurs à ceux attendus si l'évolution avait été identique à celle des autres secteurs.

La crise sanitaire a logiquement eu un impact sur l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises. En effet, 33 % d'entre elles ont vu leur chiffre d'affaires baisser entre 2018 et 2021 contre seulement 26 % entre 2021 et 2023. Parmi celles encore actives en 2021, celles dont le chiffre d'affaires a baissé affichent une pérennité moindre deux ans plus tard (87 % contre 94 % pour celles dont le chiffre d'affaires a progressé).

Un constat surprenant se dégage toutefois : les entreprises encore actives en 2021 qui ont déclaré avoir connu une période d'arrêt complet de leur activité pendant la crise, présentent une pérennité remarquable (90 %), reflétant une très forte capacité de reprise après la levée des restrictions.

**FIGURE 2 - ECART ENTRE PÉRENNITÉS EFFECTIVE ET ATTENDUE DES SOCIÉTÉS CRÉÉES EN 2018
(EN POINTS DE POURCENTAGE)**



Lecture : La pérennité à cinq ans des sociétés franciliennes créées en 2018 dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives est inférieure de 24,8 points à celle qui aurait été observée si leur pérennité avait évolué comme celle des sociétés des secteurs moins impactés par la crise sanitaire entre les cohortes de 2014 et de 2018.

Champ : sociétés créées au premier semestre de l'année de référence en Île-de-France, dans les secteurs « santé humaine et action sociale », « hébergement - restauration » et « arts, spectacles et activités récréatives ».

Source : Insee, enquêtes Sine 2018 (interrogations 2018 et 2023) et 2014 (interrogations 2014 et 2019).

L'EMPLOI SALARIÉ A NETTEMENT PROGRESSÉ EN CINQ ANS

Cinq ans après leur création, un tiers des entreprises nées au premier semestre 2018 ont disparu, entraînant la suppression de 22 700 emplois (12 600 postes de dirigeants non salariés et 10 100 emplois salariés), soit près d'un tiers des emplois initialement créés.

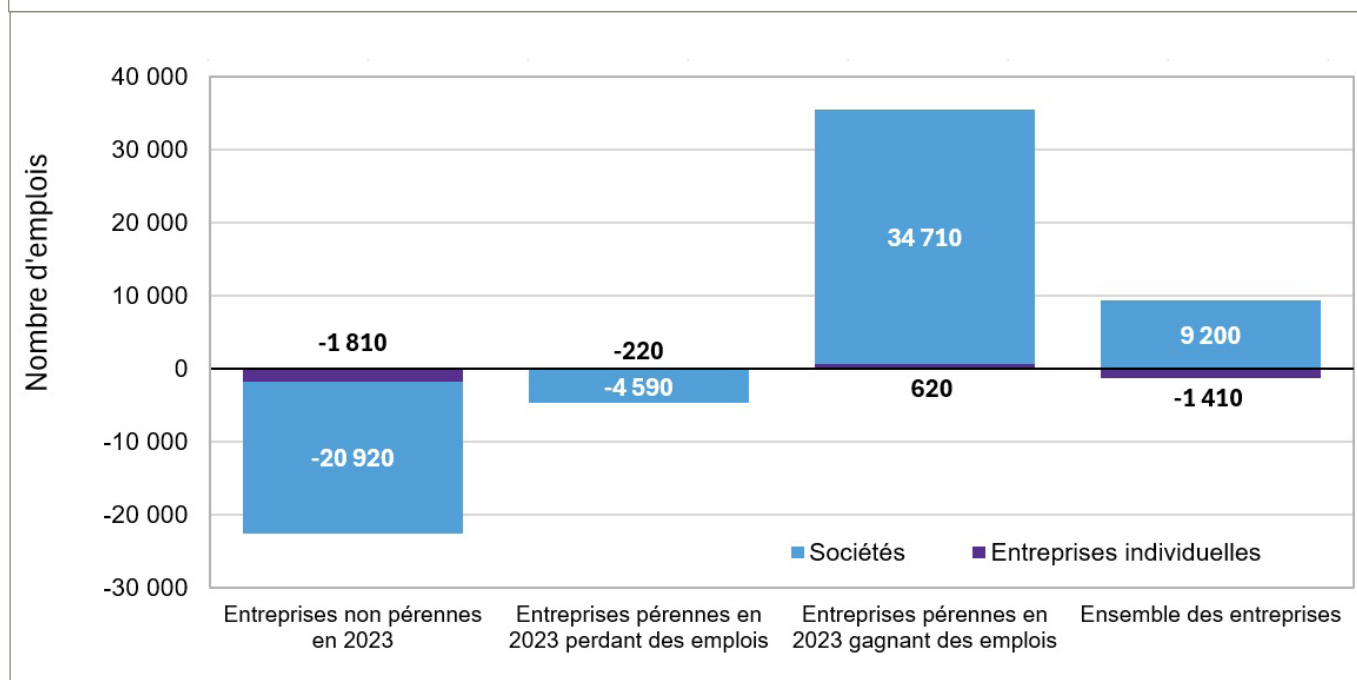
Malgré ces disparitions, l'emploi total associé aux entreprises créées au premier semestre 2018 progresse de 10,8 % entre 2018 et 2023, passant de 72 200 à 80 000 emplois (soit + 7 800 emplois). Cette hausse s'explique principalement par la vitalité des entreprises pérennes au terme des cinq ans, dont l'emploi a bondi de 62 %, passant de 49 500 à 80 000.

Néanmoins, seule une minorité d'entreprises encore actives au bout de cinq ans (environ 30 %) concentrent l'intégralité de la création d'emploi. Quant aux autres entreprises, une majorité d'entre elles (63 %) ont un effectif stable, et 9 % ont vu leur effectif diminuer.

Les sociétés sont à l'origine de la quasi-totalité des créations nettes d'emploi. Ainsi, les sociétés ont généré une hausse de 9 200 emplois tandis que les entreprises individuelles en ont perdu 1 400 (**figure 3**).

La hausse totale de l'emploi lié aux entreprises créées au premier semestre 2018 (qu'elles soient pérennes ou non en 2023) reflète celle de l'emploi salarié. Celui-ci a augmenté de 61 % entre 2018 et 2023 (passant de 36 500 à 58 500). Près de 60 % de cette hausse relève des secteurs de l'information et communication, des activités financières et d'assurance, des activités immobilières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des services administratifs et de soutien, avec un nombre d'emplois salariés qui a plus que doublé. La progression de l'emploi salarié est moins élevée dans l'industrie et la construction (+ 31 %), le commerce, les transports et entreposage, l'hébergement - restauration (+ 34 %) et l'enseignement, santé humaine et action sociale et les autres activités de services aux ménages (+ 52 %).

FIGURE 3 - ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2018 ET 2023 DANS LES ENTREPRISES CRÉÉES AU PREMIER SEMESTRE 2018 SELON LEUR STATUT JURIDIQUE



Lecture : en Île-de-France, l'emploi total dans les sociétés créées en 2018 diminue de 20 920 entre 2018 et 2023 pour les entreprises non pérennes en 2023 ; il diminue de 4 590 pour les entreprises pérennes en 2023 qui perdent des emplois, et il augmente de 34 700 pour celles qui gagnent des emplois.

Champ : entreprises créées au premier semestre 2018 en Île-de-France, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018, interrogation 2023.

DEUX TIERS DES CRÉATEURS SONT SENSIBLES À L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEUR ACTIVITÉ

Dans la région, la préoccupation environnementale est un peu moins prégnante qu'au niveau national : 65 % des créateurs d'entreprise intègrent l'impact écologique de leur activité dans leurs priorités, soit cinq points de moins qu'au niveau national (figure 4).

Pour autant, près d'un tiers en font une préoccupation forte et 36 % s'en préoccupent dans « la mesure de leurs moyens ». En revanche, 14 % avouent ne pas s'en soucier et 21 % estiment que leur secteur d'activité les dispense de s'impliquer.

En Île-de-France, la moitié des entreprises trient leurs déchets contre deux tiers en France. Cet écart s'explique par une part sensiblement plus forte d'entreprises qui ne produisent aucun déchet (43 % contre 30 % au niveau national). Parmi celles qui produisent des déchets, 91 % les trient, un taux proche de la moyenne nationale (94 %).

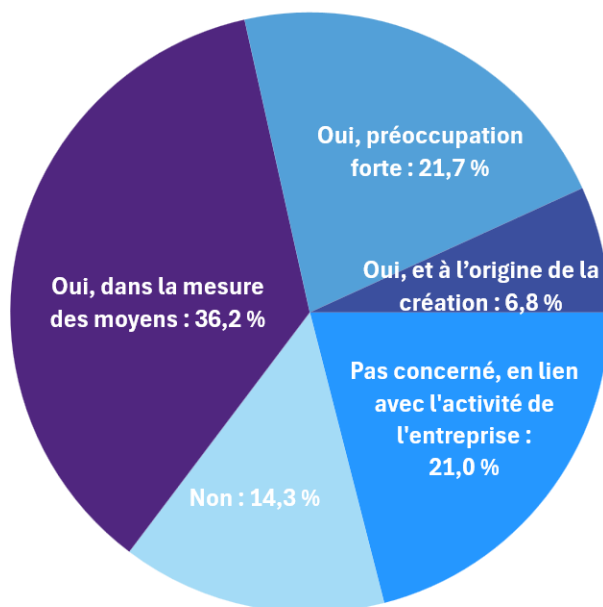
La pratique du tri des déchets varie selon les secteurs d'activité. Ainsi, elle s'effectue dans un quart des entreprises du secteur des transports et entreposage (contre un tiers en France). Dans l'hébergement-restauration, pour lequel 44 % des créateurs déclarent que le tri est imposé par la réglementation de leur activité, les créateurs sont 90 % à faire le tri, comme au niveau national.

Quatre entreprises sur dix sont engagées dans une gestion économe et durable des matières premières, de l'eau et des fournitures, soit 5 points de moins qu'au niveau national. Elles sont néanmoins six sur dix dans l'industrie ainsi que dans l'hébergement-restauration.

De plus, quatre entreprises sur dix ont mis en place des actions visant à limiter la consommation énergétique de leurs locaux. Parmi elles, 10 % ont privilégié l'isolation, 23 % ont optimisé leur mode de chauffage et 26 % ont repensé leur éclairage.

Compte tenu du fort développement du réseau de transports collectifs en Île-de-France, les créateurs utilisent plus souvent que leurs homologues en France des modes doux de transport (vélo, marche) ou les transports en commun (train, bus, covoiturage) pour leurs déplacements domicile-travail : 28 % pour les créateurs franciliens contre 19 % pour leurs homologues en France. Il en est de même pour leurs autres déplacements professionnels (35 % contre 22 %).

FIGURE 4 - RÉPARTITION DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES DE 2018 ENCORE ACTIVES EN 2023, SELON LEUR SENSIBILITÉ À L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEUR ENTREPRISE



Lecture : 21,7 % des personnes ayant créé une entreprise francilienne en 2018 encore active en 2023 déclarent avoir une préoccupation forte de l'impact environnemental de leur entreprise.

Champ : entreprises créées au premier semestre 2018 en Île-de-France, encore actives au moment de l'enquête en 2023, exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018, interrogation 2023.

UN TIERS DES MICRO-ENTREPRENEURS FRANCILIENS MAINTIENNENT LEUR ACTIVITÉ APRÈS CINQ ANS

Cinq ans après leur création, six entreprises franciliennes créées sous le statut de micro-entrepreneur sur dix ont démarré leur activité. Le **taux de démarrage (définition)** est le plus élevé dans l'industrie (73 %) et dans l'enseignement, santé humaine et action sociale (78 %). En revanche, il ne dépasse pas les 50 % dans le commerce de gros et de détail, les transports et l'hébergement-restauration. De plus, le taux de démarrage augmente avec l'âge (54 % chez les moins de 30 ans contre 75 % chez les 50 ans ou plus) et avec le niveau de diplôme (55 % pour ceux ayant un niveau inférieur à celui du baccalauréat, 68 % pour un diplômé de 2e ou 3e cycle).

Parmi les micro-entrepreneurs qui ont démarré réellement leur activité, la pérennité à cinq ans est deux fois moins élevée que pour les entreprises classiques (33 % contre 67 %). Dans l'industrie, près de la moitié des entreprises de micro-entrepreneurs sont pérennes à cinq ans alors qu'elles ne sont qu'un quart dans le commerce de gros et de détail, les transports et l'hébergement-restauration.

La moitié des micro-entrepreneurs franciliens sont sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise tandis que plus d'un tiers ne se sentent pas concernés. Parmi l'ensemble de ces micro-entrepreneurs, 37 % trient leurs déchets et plus de la moitié affirment ne pas en produire. Par ailleurs, un tiers des micro-entrepreneurs s'inscrivent dans une démarche d'économie et de durabilité, en optimisant notamment leur consommation de matières premières, d'eau et de fournitures. En matière de mobilité, 34 % privilégient les modes de transport actifs ou partagés pour leurs trajets domicile-travail et 30 % adoptent ces mêmes solutions pour leurs autres déplacements professionnels.

Enfin, 37 % ont engagé des actions pour réduire la consommation énergétique de leurs locaux (9 % pour l'isolation, 24 % pour le chauffage et 22 % pour l'éclairage).

Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année donnée (hors micro-entrepreneurs), qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Les entreprises créées sous le régime de micro-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. Les unités créées au premier semestre 2018 ont été interrogées 6 mois plus tard, puis de nouveau enquêtées fin 2021 et une dernière fois fin 2023. Cette étude présente des résultats issus de la troisième interrogation, en novembre 2023.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la **NAF rév. 2**. L'intitulé du poste « Autres activités de services » a été remplacé par « Autres activités de services aux ménages », plus explicite.

Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Ainsi un entrepreneur individuel qui se réorganise en société ne donne pas lieu à une création d'entreprise. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales.

Le **taux de pérennité à N ans** est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au premier semestre d'une année donnée encore actives N années après leur création et l'ensemble des entreprises créées ce même semestre.

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand : produire des biens ou des services pour le marché (source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires).

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Un micro-entrepreneur est considéré comme ayant **démarré une activité** économique quand il déclare au moins un chiffre d'affaires non nul à l'Urssaf Caisse nationale dans les huit trimestres suivant son inscription. Un micro-entrepreneur ayant démarré son activité économique est considéré comme l'ayant **cessée** à une date donnée quand il ne déclare plus de chiffre d'affaires positif à l'Urssaf Caisse nationale pendant huit trimestres consécutifs à compter de cette date.

Rédacteurs : Yves Burfin, Julien Tuillier (Crocis), Adrien Frontenaud, Flora Richel (Insee)

POUR EN SAVOIR PLUS

- Baillot A., « [Entreprises créées en 2018 : 69 % sont encore actives cinq ans après leur création](#) », Insee Première n°2070, septembre 2025.
- Richet D., « [Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : moins de trois sur dix sont encore actifs cinq ans après](#) », Insee Première n°2069, septembre 2025.
- Burfin Y., Martin J-P., Moreau A., Richel F., Sarron C. « [Huit entreprises franciliennes sur dix créées en 2018 sont encore actives après trois ans](#) », Insee Analyses Île-de-France n°178, décembre 2023.

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Julien TUILLIER
Maquette et mise en page : Stéphanie FOURNIER
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Copyright photo : ©Copilot
Dépot légal : avril 2026
ISSN : 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France
11, rue Léon Jouhaux - 75010 Paris
e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur : [Instagram](#) ou [X @CROCIS_CCI_IDF](#) ou [LinkedIn](#)

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN

Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL

Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT

Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX

PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX

Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT



Un centre d'observation de

 CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE
PROSPECTIVE